

DÉCISIONS de la 4^e Assemblée extraordinaire d'unité de négociation CSSDM de
l'Alliance des professeures et professeurs de Montréal
tenue le mardi 23 mars 2021
à 10 h 00 pour la session préliminaire et à 17 h 00 pour la session principale,
par vidéoconférence

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 04.01** Que l'ordre du jour suivant soit adopté tel que présenté au document AGC.2021.009 :
1. Adoption de l'ordre du jour
 2. Négociation nationale / Nouvelle phase du plan d'action-mobilisation

NÉGOCIATION NATIONALE / NOUVELLE PHASE DU PLAN D'ACTION-MOBILISATION

- 04.02** Proposition 1 : Action féministe par et pour les femmes pour dénoncer l'ensemble des conditions de travail et mettre de l'avant nos solutions.
- 04.03** Amendement à la proposition 2 : ajouter « chaque semaine, le mercredi jusqu'à ce que le CFN revienne sur sa décision ou jusqu'à la conclusion d'une entente de principe ».
- 04.04** Proposition 2 amendée : Embouteillage des plateformes de communication électroniques du premier ministre, du ministre de l'Éducation, du Secrétariat du Conseil du trésor et des centres de services scolaires, chaque semaine, le mercredi jusqu'à ce que le CFN revienne sur sa décision ou jusqu'à la conclusion d'une entente de principe.
- 04.05** Proposition 3 : Perturbation ou boycottage des rencontres collectives.
- 04.06** Proposition 4 : Perturbation ou boycottage de toutes activités de formation imposées.
- 04.07** Proposition 5 : Dans le cadre des journées pédagogiques, refuser de participer à toutes les activités mises sur pied par la direction ou les centres de services scolaires. Les enseignantes et enseignants planifient, corrigent, rencontrent des collègues dans le cadre de leur travail, etc.
- 04.08** Proposition 6 : Accomplissement de certains éléments de la tâche dite complémentaire, du TNP, des journées pédagogiques et des formations au lieu déterminé par les enseignantes et enseignants.
- 04.09** Proposition 7 : Message sur l'état de la négociation avec décompte des jours passés depuis l'annonce du mandat de grève ainsi que ceux à venir jusqu'à son exercice à transmettre aux directions d'établissement, gestionnaires des centres de services scolaires et personnes élues de la CAQ.
- 04.10** Dépôt de la proposition 8 du document AGC.2021.008.
- 04.11** Dépôt de la proposition 9 du document AGC.2021.008.



- 04.12** Proposition 10 : Organiser des actions de visibilité locales et nationales.
- 04.13** Proposition 11 : Organiser une journée d’affichage par semaine (tuques, masques, etc.) au niveau national.
- 04.14** Proposition 12 : Fournir un calendrier des actions mises en place aux membres.
- 04.15** Advenant le cas où une grève générale illimitée soit déclenchée, que l’APPM invite les syndicats membres de la FSE à se joindre au mouvement.
- 04.16** Que l’APPM propose au prochain CFN que la FAE entreprenne dès maintenant des démarches auprès de la FSE afin de former un front commun.
- 04.17** Que la FAE mobilise avant et pendant la grève des petites équipes d'enseignants habiles sur les plateformes des réseaux sociaux afin d'assurer une présence considérable dans la place publique.
- 04.18** Que l’Alliance dresse la liste des besoins de services dans certaines écoles pour informer les comités de parents (CÉ) et l’opinion publique.
- 04.19** Que l’Assemblée d’unité de négociation CSSDM adopte la nouvelle phase d’action-mobilisation présentée au document AGC.2021.008 telle qu’amendée.